

Communication des commissaires provisoires de Petroplus Tankstorage AG

Küsnacht-Zürich, le 26 mars 2012. Les commissaires provisoires de la société Petroplus Tankstorage AG, Maître Brigitte Umbach-Spahn et Maître Karl Wüthrich, avocats au cabinet Wenger Plattner, et leur équipe ont épuré au cours de la semaine passée le rapport sur l'état financier de la société en situation de sursis concordataire provisoire et l'ont fait parvenir vendredi soir au juge du concordat de Zug. Les commissaires provisoires ont requis un sursis concordataire définitif de six mois pour la société. Il reviendra au juge de décider s'il convient d'octroyer ou non le sursis concordataire à titre définitif. En cas de sursis concordataire définitif, il devra par ailleurs désigner un ou plusieurs commissaires. Le délai de deux mois prévu par la loi pour le sursis concordataire provisoire expire le 30 mars 2012 pour la société.

Dès que le juge du concordat aura rendu sa décision, les commissaires provisoires prendront position, de manière plus détaillée, sur leur rapport.

Pour de plus amples informations:

- Site Web des commissaires provisoires: www.sachwalter-petroplus.ch
- Filippo Th. Beck/Brigitte Umbach-Spahn, téléphone +41 (0)43 222 38 00, fax +41 (0)43 222 38 01